

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 08 avril 2021.

Ordre du jour :

- Fiscalité 2021,
- Etat des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus,
- Budget primitif 2021,
- SYANE : proposition de plan de financement des travaux d'électrification de la RD 908A,
- Demande de subvention de l'association des AFN du Vuache,
- Syndicat intercommunal du Vuache : désignation d'un référent pour la démarche d'Atlas de la Biodiversité Territoriale (ABT),
- MJC du Vuache : désignation d'un référent,
- Divers.

A Chevrier, le 02 avril 2021

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

L'An deux mil vingt et un, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Laetitia CHARLES, Cédric CHATELAIN, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Xavier GAUD, Pierre GRANDCHAMP, Louis LAPRAZ, Audrey LEONARD, Kévin POUPARD, Claude REINHARDT, Thierry ROSAY.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Louis LAPRAZ est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 04 mars 2021 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 04 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions intervenues courant mars, et notamment :

- Communauté de communes :

* bureau du 15/03/21 : les membres sont informés d'une demande de la commune de St Julien à l'Etablissement Public Foncier pour l'achat de terrains pour le quartier gare. Ils décident de l'attribution du marché pour l'achat de vélos électriques dans le cadre de l'opération genevois roule.

Un point sur la construction du collège du Vuache est réalisé. La livraison est prévue pour septembre 2023, il accueillera environ 700 élèves. Un rapprochement avec les clubs sportifs de St Julien est envisagé afin de mettre en place des activités sportives extra scolaires.

* conseil communautaire du 29/03/21 : une présentation du projet du quartier gare de St Julien est réalisé.

Les membres prennent connaissance de l'état des indemnités des élus pour 2020.

Ils adoptent les budget primitifs 2021 et votent les taux 2021.

Ils approuvent le tableau des emplois.

Ils autorisent la mise en place d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique en approuvant la convention de partenariat avec les communes partenaires et en fixant le tarif de location.

* commission sociale : une présentation de la démarche du contrat local de santé, habitat, séniors, logement d'urgence est réalisée.

Un point sur la commission d'attribution des places en crèche est présenté aux élus.

Ils sont informés de l'ouverture d'un centre de vaccination à Archamps.

* commission déchets : les élus souhaitent un tri à la source des bio déchets plus important. La distribution des composteurs va s'intensifier.

* commission mobilité : un point sur le tram est effectué. Les travaux préparatoires devraient bientôt débiter.

Une information sur le service « genevois roule » est effectuée aux membres.

- Police pluri-communale : les maires prennent connaissance du budget pour 2021 ; il reste constant.

Un point sur le projet de régime indemnitaire est effectué ; quelques ajustements sont à opérer.

- Rencontre communes-Conseil Départemental – voirie départementale : les travaux de voirie prévus pour 2021 dans le secteur de la commune sont : réfection de la RD 1206 au niveau du Pont Carnot, reprise de la route du 16 août 1944 et dévoiement des réseaux sur la RD 1206 pour le futur collège.

Fiscalité communale 2021 (2021/04/01) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une augmentation des taux de fiscalité de 2,5% soit

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 22,36 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 56,09 %

Etat des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus (2021/04/02) :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

L'article L 5211-12-1 du CGCT prévoit des dispositions similaires pour les EPCI à fiscalité propre.

Quelques observations concernant cet état :

- il mentionne les sommes effectivement perçues sur l'année ;
- il distingue ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursements de frais ;
- les montants qui y figurent sont exprimés en euros et en brut ;
- il est communiqué chaque année aux conseillers municipaux (ou communautaires) avant l'examen du budget ;
- il n'est pas soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Commune de Chevrier - Année 2020

Nom et prénom de l' élu	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature
CLAEYS Stéphane	2 386,00 €	0	0
CLERC Evelyne	681,38 €	0	0

CUZIN Agnès	12 289,72 €	0	0
FONTAINE Virginie	2 386,00 €	0	0
GRANDCHAMP Pierre	908,55€	0	0
MARMILLOUD Denis	908,55 €	0	0
ROSAY Thierry	2 386,00 €	0	0

Budget général : budget primitif 2021 (2021/04/03) :

Madame le Maire présente les dépenses et les recettes prévues au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section Fonctionnement : 1 615 964 €
- Section Investissement : 1 884 133 €

SYANE : proposition de plan de financement des travaux d'électrification de la RD 908A (2021/04/04) :

Madame le Maire expose que, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2019, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération : RD 908A – complément figurant sur le tableau en annexe :

- d'un montant global estimé à : 37 183,80 €
- avec une participation financière communale s'élevant à : 22 593,98 €
- et des frais généraux s'élevant à : 1 115,52 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Chevrier :

- **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée,
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
 - d'un montant global estimé à : 37 183,80 €
 - avec une participation financière communale s'élevant à : 22 593,98 €
 - et des frais généraux s'élevant à : 1 115,52 €

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 892,42 € sous forme de fonds propres après réception par le Syane de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de

la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 18 075,18 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Demande de subvention de l'association des AFN du Vuache :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association des AFN du Vuache.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de l'octroi d'une aide d'un montant de 150 €.

Syndicat intercommunal du Vuache : désignation d'un référent pour la démarche d'Atlas de la Biodiversité Territoriale (ABT) :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un référent pour la démarche d'Atlas de la Biodiversité Territoriale (ABT).

Le Conseil Municipal désigne Stéphane CLAEYS comme référent communal.

MJC du Vuache : désignation d'un référent :

Madame le Maire informe l'assemblée que la MJC va créer une commission de travail avec un élu par commune. L'un des principaux projets sera le collège du Vuache avec un travail en direction des adolescents.

Le Conseil Municipal désigne Laetitia Charles comme référent communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS